

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté de Promulgation n° 04-348-1925 l'article 128 de la loi de finances du 13 juillet 1925.

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
18 novembre 1925

Numéro JO  
n° 348 du 30/11/1925

Date du numéro  
30 novembre 1925

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté du 1er octobre 1914 réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

**Vu** la loi de finances du 13 juillet 1925 insérée au Journal officiel de la République française du 14 juillet 1925, page 6577,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Est promulgué à la Côte française des Somalis, pour y être exécuté selon ses forme et teneur, l'article 128 de la loi de finances du 13 juillet 1925.

#### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout ou besoin ssra et inséré au Journal officiel de la colonie.

**CHAPON-BAISSAC.**